

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1996 B 13150
Numéro SIREN : 324 834 399
Nom ou dénomination : SEREC-AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 25/01/2024 sous le numéro de dépôt 11924

SEREC AUDIT
Société par Actions Simplifiée d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Au capital de 90 090 Euros
Siège social : 70 bis, rue Mademoiselle
75015 PARIS

RCS PARIS 324 834 399

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 31 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le trente et un décembre,
A quinze heures,

Les associés de la Société « **SEREC-AUDIT** » se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Les membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Benoît GRENIER, Président de la Société.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres de l'Assemblée, permet de constater que les associés présents, représentés possèdent 4 290 actions.

Le Président de séance constate que l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président met à la disposition de l'assemblée les documents qu'il a établis.

Puis le Président déclare que ces documents ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- **Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,**
- **Rémunération du Président,**
- **Rémunération du Directeur Général,**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.



Handwritten signature and initials in blue ink, including the letters 'AG' and 'CN'.

Puis, le Président donne lecture des documents susvisés.

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Benoît GRENIER de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, et ce pour une durée illimitée :

Monsieur Antoine GAYNO
né à PARIS (16^{ème}) le 11 mai 1981
de nationalité française
demeurant 29 Boulevard du Couchant – 92000 NANTERRE

En conséquence, il sera concomitamment mis fin aux fonctions de Directeur général de Monsieur Antoine GAYNO.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la rémunération perçue par **Monsieur Antoine GAYNO** au titre de son mandat de Directeur Général d'un montant de MILLE CINQ CENTS euros (1 500 €) bruts mensuel et décide de maintenir le même montant de rémunération au titre de son mandat de Président, soit une rémunération brute mensuelle de MILLE CINQ CENTS EUROS (1 500 €), étant rappelé que le contrat de travail dont ce dernier est titulaire est maintenu, ainsi que la rémunération qui y est attachée.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de maintenir la rémunération allouée à **Monsieur Clément NOYAU** au titre de son mandat de Directeur Général d'un montant de MILLE CINQ CENTS euros (1 500 €) bruts mensuel, et ce depuis le 1^{er} août 2023, outre la rémunération attachée au contrat de travail dont ce dernier est titulaire.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par les associés présents ou représentés.

La Société QUATTROCENTO
Représentée par Clément NOYAU



La Société OPERARIS
Représentée par Antoine GAYNO



Antoine GAYNO
« Bon pour acceptation des fonctions de
Président »

Bon pour acceptation des fonctions de
Président 

Clément NOYAU



Benoît GRENIER
Président



Denis WIRION